



## Forfait jours & charge de travail

La délibération de la CGT SOITEC adoptée à une large majorité par le CSE (14.11.24)

Cette dernière a été largement adoptée :

- 16 avis favorables (CFDT, Fo Soitec et CGT SOITEC)
- 7 abstentions (CFE-CGC)

[lire la suite](#)

## Conseil d'Administration du 20.11.24

Traduction de notre intervention du 20 novembre suite à la présentation succincte des résultats de l'enquête « Voice of Employees » aux membres du CONSEIL d'ADMINISTRATION de SOITEC.

Depuis la mise en place de telles consultations auprès des employés, c'est la première fois que les résultats sont aussi mauvais...

[Traduction](#)



## Communiqué de la CGT Soitec

À l'annonce de la nomination de notre nouveau Président du CA, le téléphone de la CGT SOITEC a sonné. Nos explications :

[ICI](#)

## Magasin : point de situation

L'urgence de titulariser (aussi) au magasin. Les élus de la CGT SOITEC ont effectué des visites au sein du magasin ces derniers jours.

*Lire la suite...*

[ICI](#)



# L'INAPTITUDE CHEZ SOITEC

**STOP AU FATALISME, DES SOLUTIONS EXISTENT !**



*Dans notre pays, le nombre de salariés licenciés annuellement pour inaptitude a plus que doublé en dix ans, passant de 43 000 à 101 000 de 2013 à 2022 [rapport parlementaire : [ici](#)]. Chaque année cette lame de fond constitue le plus grand plan social en France qui s'abat sur des salariés bien souvent broyés physiquement et/ou psychologiquement par le travail. Même si notre filière ne fait pas partie des plus mauvais élèves au sein de l'industrie, notre entreprise est loin d'être exempte de tout reproche sur le sujet.*

Depuis de nombreuses années, la CGT Soitec dénonce l'inaction de la direction concernant les salariés placés en [inaptitude](#) à leur poste dans l'entreprise. Malheureusement, lorsque l'on est opérateur à Soitec l'inaptitude est quasi systématiquement synonyme de licenciement. Mis à part quelques rares exceptions, cela n'est pas forcément mieux dans les autres catégories socioprofessionnelles. L'obligation de reclassement de l'employeur est bien souvent bâclée par le service RH et aucune solution permettant d'éviter le licenciement n'est mise en place. Afin de pallier à cette situation et d'éviter les licenciements, la CGT Soitec a, grâce à votre mobilisation (grève de 2022), obtenu la mise en place d'une commission « maintien dans l'emploi » au sein du CSE. Force est de constater que la direction ne met pas encore les moyens nécessaires au sein de cette commission. Depuis sa création seules deux réunions ont été programmées et aucun dispositif formel encadrant le maintien dans l'emploi n'a été mis en place. Malgré tout, les élus CGT participant à cette commission feront de leur mieux pour être force de proposition et faire bouger les lignes.



La CGT Soitec met toute son énergie pour éviter les licenciements secs liés à une inaptitude, un accident du travail ou une maladie professionnelle. Le service médical de Soitec et le service RH doivent prendre conscience que **le licenciement doit être l'exception**. Ils se doivent de tout mettre en œuvre pour accompagner les salariés confrontés à ces situations particulièrement difficiles, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Notre entreprise se doit de franchir rapidement un cap sur le sujet.



## Pourtant des solutions existent

Ainsi [la convention de rééducation professionnelle en entreprise](#) (CRPE) permet à un salarié déclaré inapte à son poste ou en risque d'inaptitude, d'envisager de se former à un nouveau métier ou pour réintégrer son poste d'origine.

Les avantages de ce type de contrat sont les suivants :

- **Un financement** proposé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) qui selon le cas verse sous forme d'indemnités journalières, une partie de votre rémunération pendant toute la durée de la convention.
- **Votre contrat d'origine n'est ni suspendu ni rompu** pendant la durée de la CRPE. Lorsque vous réalisez la CRPE dans une autre entreprise, les modalités du prêt de main d'œuvre à but non lucratif s'appliquent.



Lors de la réunion de négociation du 27 novembre concernant la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), **la direction a accepté d'inclure la revendication de la CGT SOITEC concernant le dispositif CRPE décrit ci-dessus.**

On avance...

**Concernés ?**



**Contactez nous**



 **Parc Technologique des Fontaines  
38190 Bernin**

 [cgt-soitec.reference-syndicale.fr](http://cgt-soitec.reference-syndicale.fr)

 [cgt@soitec.com](mailto:cgt@soitec.com)

 **04.38.92.17.69**